

REFUGE TCMS SKI & MONTAGNE de PORTÉ PUYSMORENS

MODALITÉS DE RÉSERVATION ET D'OCCUPATION 2025/2026

- Une réservation ne peut se faire au plus tôt que **5 mois avant le 1er jour de réservation souhaitée.**
- **Toute demande de réservation est à faire via le site Internet à la rubrique : « Occupation et réservation du refuge ».**
- Pour tout renseignement s'adresser à **David SALES** par courriel refugetcms@outlook.fr
- **Seul un adhérent de la section ski peut faire une réservation.**
- **Un non adhérent doit obligatoirement être parrainé par un adhérent et doit d'abord souscrire et s'acquitter de l'adhésion à la section TCMS SKI & MONTAGNE (utiliser la fiche d'adhésion)**
Il ne peut effectuer une réservation qu'un mois avant la date souhaitée et suivant les disponibilités du planning.
- Le demandeur doit compléter entièrement la fiche **DEMANDE DE RÉSERVATION** et la transmettre par courriel refugetcms@outlook.fr
- Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception.
- Dès l'enregistrement sur le planning, une confirmation est adressée au demandeur (dans la mesure du possible un exemplaire des consignes lui est transmis par mail).

Remise / restitution des clés et consignes :

- En entente avec les détenteurs de clés, David SALES avise le locataire des modalités de remise des clés.
- Toute remise de clés est accompagnée de la remise de la fiche Présences / Consignes.
- Lors de cette remise (clés et fiche consignes) le locataire est particulièrement sensibilisé à :
 - **L'absolue nécessité du respect de la chronologie des consignes** pour la **MISE EN et HORS SERVICE**,
 - **L'obligation de compléter la fiche des présents dès leur arrivée au refuge,**
 - **Au respect des consignes affichées** pour l'utilisation du matériel et locaux mis à leur disposition.
- Celui qui remet les clés s'entend avec le preneur sur les modalités de restitutions des clés, des consignes et du règlement du séjour.
- Lors de cette restitution il vérifie que la fiche a bien été remplie, que le chèque remis correspond bien à la somme due et note tout dysfonctionnement signalé par le locataire qui n'aurait pas été mentionné sur la fiche.

Tarifs, modalités de paiement :

- **Pour l'exercice 2025/2026 les tarifs sont :**
Adultes :
 8 € la nuit pour les adhérents de la section ski du TCMS
 10 € la nuit pour les non adhérents
Enfants de - 12 ans :
 5 € la nuit pour les enfants des adhérents de la section ski du TCMS
 6 € la nuit pour les enfants des non-adhérents
- **Locations vacances scolaires de NOËL (20/12/2025 au 04/01/2026) et d'HIVER (07/02/2026 au 08/03/2026) :**
Les locations pendant ces vacances scolaires sont réservées en **priorité aux adhérents de la saison précédente.**
Elles ne sont possibles pour de nouveaux adhérents que :
 - **Début décembre** pour les vacances de NOËL
 - **Début janvier** pour les vacances d'HIVER**Tous les occupants devront être adhérents durant ces périodes.** (Pas d'adhésion à la journée)

Pour les vacances d'HIVER 2026 les locations semaine entière (samedi/samedi) sont prioritaires, les locations journées ne seront possibles (suivant les disponibilités) qu'à partir du 15 janvier 2026.

Location refuge complet :

Du 01 décembre 2025 au 30 mars 2026 :

140€ la nuit + 3 € par jour et occupant non adhérent (Sauf vacances scolaires)

Autres périodes :

120€ la nuit + 3 € par jour et occupant non adhérent

La seule condition pour réserver le refuge en entier est le paiement de cette somme.

- **Le paiement doit obligatoirement** être fait par chèque lors de la restitution des clés et de la fiche présences / consignes dûment remplie.
- **Demande de réservation d'un non adhérent.**
- **Cette demande doit obligatoirement être parrainé par un adhérent et cette personne doit d'abord souscrire et s'acquitter de l'adhésion à la section TCMS SKI & MONTAGNE (utiliser la fiche d'adhésion).**

La réservation ne sera enregistrée que lors de ces réceptions.

Désistements :

Réservation pendant les périodes de vacances scolaires

- Jusqu'à 60 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement.
- Entre 60 et 30 jours avant le jour de rentrée prévu, la moitié de la somme due sera exigée.
- Moins de 30 jours avant le jour de rentrée prévu la totalité de la somme due sera exigée.

Réservation hors périodes de vacances scolaires

- Jusqu'à 30 jours avant le jour de rentrée prévu, aucun paiement.
- Entre 30 et 15 jours avant le jour de rentrée la moitié de la somme due sera exigée.
- Moins de 15 jours avant le jour de rentrée la totalité de la somme due sera exigée.

Capacité :

- 7 couchages en mezzanine de la pièce principale.
- 11 couchages dans le dortoir.

Capacité maximale autorisée : 18 couchages

Le président : Marc TUSCH